

Termes de référence pour le recrutement d'une assistance technique pour le développement d'une formation qualifiante et perfectionnement de formateurs dans le secteur de l'agro-industrie

1. Introduction et objectifs clés

Le Maroc a pris des mesures importantes pour promouvoir le développement durable et l'économie verte. Le pays a mis en place diverses initiatives, politiques et programmes visant à stimuler la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Cette transition aura des effets profonds sur les modes de production et de consommation, sur les entreprises et les travailleurs, ainsi que sur l'emploi et les revenus. Cette transition offre de nombreuses opportunités pour la création d'emplois verts et pour une croissance inclusive à faible émission de carbone. Pour réussir la transition et saisir les opportunités de création d'emplois et de développement social, il faudra des compétences équipées de savoir-faire nécessaire pour relever ce défi de la transition verte. Cela ne peut se faire que par la mise en place de programmes de formations adaptés aux besoins des professionnels pour atténuer les risques de la transition verte et garantir une compétitivité élevée aux niveaux national et international.

La transition verte est un processus crucial visant à réorienter nos sociétés vers des modèles plus durables sur le plan environnemental. Pour réussir cette transition, il est essentiel de former et de développer des compétences spécifiques liées à l'environnement. Les besoins en formations et compétences de l'économie verte sont vastes et diversifiés. Ils englobent des domaines tels que les énergies renouvelables, la gestion durable des ressources naturelles, une agro-industrie sobre en carbone, la mobilité durable et bien d'autres. Les professionnels doivent acquérir des connaissances approfondies sur les technologies propres, les pratiques de gestion éco-responsables et la compréhension des défis environnementaux actuels. En investissant dans la formation et le développement des compétences de l'économie verte, nous pouvons non seulement accélérer la transition verte, mais aussi créer de nouvelles opportunités économiques et préparer une main-d'œuvre compétente pour relever les défis environnementaux.

Le secteur de l'agro-industrie est confronté à de nombreux défis environnementaux, notamment les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de l'énergie (principalement fossile), la gestion des déchets et la consommation de l'eau. La transition vers une agro-industrie plus verte nécessite, entre autres, que la qualification des travailleurs de ce secteur soient pris en compte lors de la mise en place de nouvelles politiques et technologies. Des programmes de formation initiale, de reconversion professionnelle et d'adaptation sont nécessaires pour aider les travailleurs et les futures recrues à s'adapter aux changements.

La transition verte exige également des compétences interdisciplinaires et des approches collaboratives. Les professionnels agro-industriels doivent être capables de travailler en équipe et de comprendre les implications sociales, économiques et environnementales des actions entreprises. Ils doivent être formés à la résolution de problèmes complexes liés à l'environnement et être capables de prendre des décisions éclairées pour minimiser l'impact sur la planète et s'aligner, en conséquence, aux engagements pris par le Maroc dans ce sens. Les programmes de formation liés à la transition verte doivent donc promouvoir la pensée critique, la créativité et l'innovation, en mettant l'accent sur la durabilité et la responsabilité environnementale.

L'adaptation des formations professionnelles est impérative pour garantir le succès de la transition verte, notamment pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises agro-industrielles et maintenir la compétitivité internationale face à des enjeux tels que la taxe carbone. Comme a été mentionné ci-haut, les entreprises agro-industrielles sont au cœur de nombreux défis environnementaux, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion de pratiques agro-industrielles durables. Pour rester compétitives sur la scène internationale, elles doivent non seulement s'adapter à des réglementations environnementales de plus en plus strictes, mais aussi innover en développant des technologies et des processus plus respectueux de l'environnement. Les formations professionnelles qualifiantes adaptées peuvent jouer un rôle crucial en fournissant aux travailleurs les compétences nécessaires pour relever ces défis, en les aidant à adopter des pratiques plus durables et en soutenant la transition vers des modèles d'entreprise respectueux de l'environnement. De plus, dans un contexte mondial où la taxe carbone et d'autres mécanismes de tarification du carbone deviennent de plus en plus courants, les entreprises qui ne prennent pas en compte ces considérations

risquent de perdre leur compétitivité. Par conséquent, les formations professionnelles qualifiantes doivent intégrer la compréhension et la gestion de ces aspects pour garantir que les entreprises agro-industrielles restent concurrentielles tout en contribuant activement à la transition verte.

En partant de ces éléments, ces Termes de Référence (TdRs) détaillent une série d'activités visant à développer une formation qualifiante qui répondront aux besoins en compétences d'entreprises agro-industrielles pour relever les défis de la transition verte et de la compétitivité internationale. Les différentes activités seront développées conjointement et de façon collaborative par l'OFPPT et la FENAGRI avec l'appui du projet ProAgro de l'OIT.

2. Objectifs de la prestation

Le projet objet de ces TdRs a pour finalité d'accompagner l'OFPPT dans le développement de l'offre de formation dans le secteur agro-industriel avec un focus sur la transition verte du secteur. Ceci afin de disposer d'une offre actualisée et plus adaptée aux besoins des professionnels du secteur dans la perspective de renforcer la compétitivité des entreprises, atténuer les effets de changement climatique et les aider à converger vers une agro-industrie verte. Cet objectif global est structuré autour de deux objectifs :

Objectif 1 : Développer l'ingénierie de nouvelles formations qualifiantes comme convenu avec les professionnels dans le cadre d'une étude d'anticipation des besoins en compétences pour une transition verte de l'agro-industrie marocaine. En développant des formations actualisées, en phase avec les besoins actuels et futurs des entreprises. La formation à développer doit reposer sur de nouvelles méthodes pédagogiques renforçant l'autonomie et la créativité des apprenants.

Objectif 2 : Assurer le perfectionnement des formateurs en adoptant des approches technico-pédagogiques innovantes appliquées au secteur de l'agro-industrie.

3. Consistance de l'assistance technique

Le projet est décliné en phases et activités comme présentées ci-dessous :

Phase 1 : Coordination et pilotage du projet

Cette activité sera confiée à l'expert coordonnateur pour assurer les tâches suivantes :

- Suivi et coordination des différentes actions
- Des réunions périodiques de coordination sont à programmer avec l'équipe projet pour assurer le suivi et une réactivité dans le pilotage du projet
- Elaboration du rapport de démarrage du projet
- Elaboration des PV des réunions
- Elaboration du rapport final.

Un retro planning des réunions doit être établi par le coordonnateur et actualisé au fur et à mesure à partager avec l'équipe du projet (OFPPT/OIT).

Chaque réunion est conclue par un PV relatant l'ordre du jour, les décisions prises, les personnes en charge de chaque action ainsi que les délais de réalisation.

La présence de l'équipe coordination et méthodologie (OFPPT/OIT et prestataire) est obligatoire dans l'ensemble des réunions de pilotage et de suivi.

Les experts techniques sont appelés à assister également aux réunions si cela est jugé nécessaire par le chef de projet du prestataire.

Phase 2 : Développement des formations qualifiantes

Cette activité constitue l'axe central du projet. Consistant à élaborer le projet de formation, le cahier des charges et contenus de la formation qualifiante conformément à la méthodologie définie par l'OFPPT.

Cette ingénierie devra s'accompagner d'une vision pédagogique en rupture avec les approches classiques ; Elle devra permettre d'utiliser toute la panoplie d'outils pédagogiques innovants adaptés aux différentes situations d'apprentissage qui placent le stagiaire comme acteur de sa propre formation.

Le tableau suivant montre la formation objet de ce projet :

Filière	Niveau	Durée prévisionnelle
Matériaux recyclables et Techniques de recyclage et valorisation	Sélection sur dossier	3 mois

Dans l'objectif d'harmoniser et de rationaliser l'offre globale de formation de l'OFPPPT, il est demandé au prestataire, lors de la conception du cahier des charges, de prendre en considération les éléments ci-dessous :

- Prévoir l'introduction du concept de simulation des situations professionnelles dans la formation qualifiante à développer ;
- Définir le mode de formation adéquat pour les modules ou les parties des modules qui seront dispensés à distance.

Les documents à élaborer par formation doivent être conformes à la méthodologie définie par l'OFPPPT.

A. Le cahier des charges pour les formations qualifiantes

Pour la formation qualifiante, le **Cahier des Charges** remplace le Programme de formation, le Référentiel d'évaluation et le Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle.

Afin d'assurer la robustesse dans la démarche d'ingénierie, le prestataire doit avant la production du cahier des charges élaborer le **projet de formation** étant la pierre angulaire du processus d'élaboration des programmes de formation professionnelle.

B. Contenu de formation

Il est demandé d'élaborer le contenu détaillé des modules de formation spécifiques.

Ils sont à présenter sous forme de résumés théoriques et de guide des travaux pratiques (avec la liste des ressources logicielles et matérielles nécessaires) garantissant l'acquisition des compétences définies dans le cahier des charges.

Il est à préciser que durant la phase d'élaboration du cahier des charges de la formation qualifiante, une analyse sera effectuée afin de limiter la création des contenus (Contenu de cours /Manuel des travaux pratiques) aux modules qui n'existent pas dans l'offre de formation actuelle de l'OFPPPT.

Contenu de cours

Manuels détaillés destinés aux stagiaires et aux formateurs, qui présentent les principaux concepts théoriques, schémas et données essentielles pour la compréhension de ces concepts, ainsi que des exercices d'application avec leurs corrigés. Ces manuels visent à fournir une aide aux apprenants à assimiler les informations de manière claire et structurée en cohérence avec les compétences prévues dans le cahier des charges.

Il est nécessaire de développer ces livrables pour chaque module.

Le manuel des travaux pratiques

Destiné aux formateurs et aux stagiaires, il donne plus de précisions, les moyens nécessaires, et les critères d'évaluation pour la réalisation des travaux pratiques par les stagiaires pour chaque séquence de travaux pratiques, il donne l'énoncé, et la démarche à suivre par les stagiaires pour la réalisation des travaux pratiques relatives à chaque séquence de formation.

Phase 3 : Perfectionnement des formateurs en adoptant les approches technico-pédagogiques innovantes appliquées au secteur de l'agro-industrie

Le lancement de la phase Perfectionnement des formateurs est tributaire de la disponibilité du cahier des charges.

A. Test de positionnement

L'objectif de cette activité est d'évaluer les compétences relatives à chaque thème de formation via des questionnaires techniques spécifiques. Les résultats attendus doivent permettre de situer chaque formateur à un niveau correspondant à son potentiel de maîtrise des compétences cibles. Ceci à travers les étapes

suivantes :

- Elaboration des tests techniques de positionnement relatives à l'ensemble des métiers objets de cette assistance technique, en tenant en compte des éléments de compétences de chaque module de formation.
- Validation des tests techniques de positionnement par l'équipe métier de l'OFPPT.
- Remise des batteries de questions des tests techniques de positionnement à l'équipe de l'OFPPT qui prendra en charge leur mise en ligne.

N.B : Le test de positionnement est un préalable à la mise en œuvre du plan de perfectionnement des formateurs. Cette opération de positionnement technique n'est pas incluse dans le volume des jours de formation. Seules les journées de formation effectives seront comptabilisées dans cette phase.

B. Plan de formation avec les syllabus de chaque thème

Cette partie consiste en l'élaboration du plan de formation des formateurs pour la filière objet de cette assistance technique. Le choix des thèmes et des participants doit prendre en compte les résultats du positionnement technique déjà établi. Le plan de formation doit être communiqué à l'équipe projet (OIT, OFPPT) au moins 1 mois avant la réalisation de la 1^{ère} action.

Thèmes de Formation

Le prestataire doit effectuer une analyse des besoins sur la base des résultats de positionnement technique afin de déterminer les thèmes de formation les plus pertinents (en évitant les thèmes génériques). Le projet de plan de formation des formateurs doit être remis à l'équipe pour validation

Le programme de chaque thème doit être détaillé à travers un syllabus de formation (Démarche pédagogique utilisée ; objectifs pédagogiques ; compétences cibles ; Filières cibles ; Modules cibles ; Outils de la formation ; durée ; population cible, etc.).

Le nombre de sessions de formation par thème à définir en fonction des résultats du positionnement technique déjà établi et à concurrence du volume des jours de formation alloué dans les présents TdRs.

Choix des Participants

La liste des participants doit être élaborée sur la base des résultats du positionnement technique en concertation avec l'équipe métier de l'OFPPT. L'équipe projet se réserve le droit d'enrichir ou d'apporter des modifications à la liste des participants si nécessaire.

Mode et logistique de Formation

Le prestataire doit être capable de proposer une variété de modes de formation, à savoir des sessions en présentiel, des formations hybrides interactives, et des ateliers pratiques. Le mode 100% distanciel n'est pas admis. Le prestataire doit garantir l'adaptabilité des modes de formation en fonction des besoins pour l'atteinte des objectifs de la formation, et ce, en concertation avec l'équipe projet.

- Fourniture de Supports de Cours

- **Contenu Pédagogique (Supports de formation) :** Le prestataire doit fournir des supports de formation complets, actualisés et adaptés aux thèmes de formation établis. Le contenu doit être clair, concis et orienté vers des objectifs d'apprentissage spécifiques. Le support doit être livré à l'équipe projet pour validation avant la réalisation de la formation.
- **Formats Variés :** Les supports de formation doivent être disponibles dans des formats variés, tels que des documents imprimés, des fichiers électroniques et des ressources en ligne, pour répondre aux exigences de la formation.

- **Salle de Formation Equipée :** Le prestataire doit assurer la mise en place des salles de formation équipées conformément aux exigences techniques nécessaires pour la réussite de l'action, y compris les dispositifs audiovisuels et l'accès internet nécessaires aux besoins de formation et des équipements métiers de démonstrations techniques.

- **Atelier équipé :** le prestataire doit en cas de besoin mettre à disposition les ateliers de formation, tout en

assurant la disponibilité de la matière d'œuvre nécessaire.

C. Choix des experts animateurs

Le prestataire doit communiquer à l'équipe projet les CVs des experts animateurs mis à jour conformément aux profils exigés par les présents TdRs. La liste des experts animateurs devra être validée par l'équipe métier de l'OFPPPT avant la validation et mise en œuvre du plan de formation.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté du titulaire, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres du personnel, le titulaire présentera à l'agrément de l'OIT (en consultation avec l'OFPPPT) une personne possédant une qualification équivalente ou supérieure de la personne à remplacer, et ce, au moins quinze jours avant son intervention.

D. Rapport de phase

Analyse de la cartographie de compétences des formateurs participants à l'entrée et sortie de chaque session de formation à travers :

- **Grilles d'évaluation** : le prestataire doit élaborer des grilles d'évaluation formatives et sommatives claires et adaptées à chaque thème de formation, en mettant l'accent sur les compétences clés à évaluer chez les formateurs lors de chaque formation. Les résultats des évaluations serviront de base pour l'analyse de l'évolution des compétences des formateurs à l'issue de chaque formation et à la conception de la cartographie des compétences pour l'élaboration du rapport de la présente phase.
- **Feedback constructif** : le prestataire doit prévoir des mécanismes de feedback constructif, permettant aux participants d'identifier leurs points forts et les axes d'amélioration (questionnaire en ligne, fiches d'appréciation, etc.). Ces résultats sont à partager avec l'équipe projet.

4. Résultats attendus de l'assistance technique

Phases	Activités	Résultats attendus
Coordination du projet	Elaboration du rapport de démarrage du projet Elaboration des PV des réunions Elaboration du rapport final	Le rapport de démarrage élaboré et validé Les PV des réunions Le rapport final élaboré et validé
Développement du cahier des charges, contenus des modules	Elaboration du cahier des charges des formations qualifiantes	Le cahier des charges de la formation qualifiante élaborés et validés
	Elaboration du Kit des contenus de modules (Contenu de cours, manuel des travaux pratiques)	Les Kits des contenus de modules (Contenu de cours, manuel des travaux pratiques) élaborés et validés
Perfectionnement des formateurs en adoptant les approches innovantes appliquées au secteur de l'Agro-industrie	Perfectionnement des formateurs : Positionnement technique des formateurs Elaboration du plan de formation des formateurs Evaluation des formateurs	Tests de positionnement établis et les batteries de question livrées L'analyse des résultats du positionnement des formateurs et élaboration des fiches de compétences individualisées. Plan de formation des formateurs élaboré avec syllabus (Communiqué au plus tard 1 mois avant la 1 ^{ère} action). Plan de formation exécuté. Rapport de la phase formation des formateurs avec l'analyse de la cartographie de compétences des formateurs participants

		à l'entrée et sortie de sessions de formation et l'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques des thèmes réalisés. Fiches de compétences individualisées des formateurs mises à jour.
--	--	---

5. Calendrier de mise en œuvre du projet

Phases	Activités	Déroulement type
Coordination du projet	Suivi et coordination des différentes actions	3 mois
	Elaboration du rapport de démarrage du projet	Une semaine après la signature du contrat
	Elaboration du rapport final	Une semaine avant la fin du contrat
Projet de formation, cahier des charges, contenus des modules	Projet de formation	3 semaines après la signature du contrat
	Elaboration et validation du cahier des charges pour les formations qualifiantes	6 semaines après la signature du contrat
	Elaboration et validation des contenus (Contenu de cours, manuel des travaux pratiques) pour les modules de formation concernés	9 semaines après la signature du contrat
Perfectionnement des formateurs	Perfectionnement des formateurs y compris le positionnement <ul style="list-style-type: none"> - Test de positionnement - Plan de formation - Evaluation 	12 semaines après la signature du contrat (à la fin de l'élaboration du cahier des charges et des contenus)

6. Considérations générales

6.1. Cadre d'intervention

L'intervention, objet de ce projet, est développée pour le compte de l'OIT (engagement contractuel) sous la supervision de l'OFPPPT.

6.2. Déroulement d'intervention

Méthode d'intervention

Les soumissionnaires proposent leurs méthodes pour atteindre les objectifs et obtenir les résultats demandés. L'OIT attend des soumissionnaires l'indication de leur parfaite compréhension des contraintes liées à la mise en œuvre du projet et de la définition de leurs modes d'approche et de traitement.

L'offre doit présenter les CV des experts selon le modèle en annexe et précéder la répartition des experts proposés sur les différentes phases du projet en précisant le volume d'intervention de chacun en jours expert/formation en annexe.

Le soumissionnaire est tenu de préciser dans son offre les activités à réaliser par les experts internationaux en dehors du Maroc, ainsi que les durées et le planning de réalisation desdites activités.

Le volume d'intervention des experts internationaux en dehors du Maroc ne doit pas dépasser 40% de l'intervention desdits experts dans la phase 2 (Développement des formations).

Toute offre ne présentant pas de CV pour coordonnateur, et chacun des experts techniques (métiers) sera rejetée.

Moyens à mettre en œuvre

Pour la réussite de sa mission, le contractant s'engage à procéder avec la diligence maximale, notamment à l'occasion de toute affectation, déplacement, installation ou remplacement de personnel à mettre en œuvre tout son capital technique, son savoir-faire et sa documentation.

Langue utilisée

La langue utilisée durant l'intervention, tant dans les rapports oraux que dans les documents écrits, entre l'OIT, l'OFPPPT et le Prestataire sera la langue française.

Calendrier de l'intervention

La durée calendaire du projet est de trois (3) mois.

Le soumissionnaire fera une proposition d'un calendrier d'exécution. Aucune modification de ce calendrier ne pourra survenir sans accord préalable des deux parties contractantes (OIT et prestataire), en consultation avec l'OFPPPT.

Concertation et suivi

Il sera institué également un Comité de gestion et de suivi du projet dont la mission est de veiller sur le suivi de la mise en œuvre du projet. Ce comité, qui constitue l'instance de validation, se réunira une fois par 15 jours et à chaque fois que nécessaire.

7. Livrables, calendrier et niveau d'effort

L'ensemble des productions liées au projet doivent être livrées en quatre exemplaires version papier et sur supports informatiques (version modifiable). Les différents livrables sont :

Phase1 : Coordination du projet

Livrable 1 : Le rapport de démarrage

Phase2 : Développement du cahier des charges, contenus des modules

Livrable 2 : le projet de la formation qualifiante

Livrable 3 : le cahier des charges de la formation qualifiante

Livrable 4 : les Kits des contenus de module (Contenu de cours, manuel des travaux pratiques)

Phase3 : perfectionnement des formateurs en adoptant les approches innovantes appliquées au secteur de l'agro-industrie

Livrable 5 :

- Tests de positionnement et les batteries de question
- L'analyse des résultats du positionnement des formateurs et élaboration des fiches de compétences individualisées.
- Plan de formation des formateurs élaboré avec syllabus.
- Plan de formation exécuté.
- Rapport de la phase formation des formateurs avec l'analyse de la cartographie de compétences des formateurs participants à l'entrée et sortie de sessions de formation et l'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques des thèmes réalisés.
- Fiches de compétences individualisées des formateurs mises à jour.

Livrable 6 : Rapport final

Tableau des livrables avec délais de remise des livrables et modalités de paiement :

Produits à livrer	Délai	% du paiement
Livrable 1	Dans un délai d'une semaine suivant la signature du contrat	20 % du montant total du contrat
Livrable 2	Dans un délai de 3 semaines à compter de la signature du contrat	40% du montant total du contrat
Livrable 3	Dans un délai de 6 semaines à compter de la signature du contrat	
Livrable 4	Dans un délai de 9 semaines à compter de la signature du contrat	40% du montant total du contrat
Livrables 5 & 6	Dans un délai de 12 semaines à compter de la signature du contrat	

Les livrables devront être soumis en langue française. Les différents livrables seront validés par l'OIT, en collaboration avec l'OFPPT et autres partenaires. Le paiement n'aura lieu qu'après la validation finale de l'équipe de l'OIT.

Niveau d'effort et calendrier

Cette prestation est estimée à un volume de 47 J/H. Le budget maximal alloué à cette activité est de **480000 MAD TTC**. **Toute offre financière supérieure à ce montant ne pourra pas être considérée**. Ce volume de travail englobe tous les frais relatifs à l'accomplissement de la mission, y compris les frais de déplacement.

Le contrat débutera le **20 avril 2025** et clôturera le **30 septembre 2025**. Le travail sera suivi par le Conseiller Technique Principal du projet ProAgro de l'OIT.

8. Qualifications requises

Les qualifications requises sont :

- Compétences : Avec une expérience d'au moins 5 ans dans les projets de développement, en gestion d'environnement dans les agro-industries, en traitement des effluents en agro-industrie en développement des compétences ou dans un domaine connexe. Le consultant doit justifier une expérience solide dans la rédaction des rapports analytiques dans le domaine de compétitivité des entreprises et/ou dans le domaine de développement des compétences. Une capacité justifiée en tant qu'animateur d'ateliers et de séminaires scientifiques en présence des entreprises.
- Diplôme : au moins Bac+5 en agro-industries, sciences de l'environnement, gestion des déchets en agro-industrie, génie des procédés et traitement des eaux usées en agro-industries.
- Parfaite connaissance du français et de l'arabe.

9. Evaluation des offres

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins 4 attestations de références réparties comme suit :

- Trois (3) attestations de référence d'expertise technique dans le domaine de l'environnement et l'économie verte ;
- Une (1) attestation de référence dans la formation ou l'ingénierie de formation dans le secteur de l'environnement et l'économie verte ;

Les offres techniques seront évaluées selon les phases suivantes :

1^{ère} phase : Evaluation des offres techniques (note Nt) notée sur 100 points :

Une note technique Nt sur 100 attribuée à chaque concurrent selon les critères précisés ci-après :

Qualification du bureau d'étude soumissionnaire (Nbe/30) :

Critère	Barème	Documents de base	Eléments servant de base pour l'appréciation
Méthodologie proposée (/10)			
Méthodologie bien développée	10	Offre technique : plan de travail	-La qualité du plan de travail de la méthodologie proposée pour l'atteinte des objectifs ; -La flexibilité du soumissionnaire.
Méthodologie moyennement développée	5		
Méthodologie peu développée	0		
Qualité de la formation envisagée (/14)			
Prestations envisagées innovantes	14	Offre technique : plan de formation	-Avis sur les métiers objet de l'appel d'offre et l'ingénierie de la formation proposée ; -Méthodes pédagogiques et techniques d'animation innovantes adaptées au secteur (pédagogie active, apprentissage par projet, travail collaboratif, classe inversée, etc.) ; -Proposition d'une démarche d'identification des contenus aptes à être développés en e-learning ; -Consistance des programmes prévisionnels de perfectionnement technique des formateurs.
Prestations envisagées satisfaisantes	8		
Prestations envisagées classique	4		
Planning et chronogramme d'affectation des ressources humaines (/6)			
Planning et affectation cohérents	6	-Planning de déroulement -Le chronogramme d'affectation des ressources	-La qualité du planning de mise en œuvre du projet -La qualité du chronogramme d'affectation des ressources humaines dans la mise en œuvre des prestations
Planning et affectation incohérents	0		
NOTE TECHNIQUE			/30

Qualité du personnel affecté à la réalisation de l'intervention (Nexp/70) :

Cette qualification sera appréciée à l'aide de l'examen des CVs, des diplômes et des attestations de travail et/ou participation aux projets. (Modèle de CV est annexé à ces TdRs). La grille d'évaluation :

Expert coordonnateur	/30
Diplômes :	/10
Diplôme ≥ Bac+5 → 10 points	
Diplôme ≥ Bac+3 → 05 points	
Diplôme inférieur → 0 point	
Expérience dans la gestion et la conduite de projets intégrés dans le domaine de la formation professionnelle :	/15
5 points par projet avec une note maximale de 15	
Vécu professionnel dans le domaine de l'Agro-industrie :	/5
1 point par année d'expérience avec une note maximale de 05	

Expert Méthodologue	/30
Diplômes :	/10
Diplôme \geq Bac+5 \rightarrow 10 points	
Diplôme \geq Bac+3 \rightarrow 05 points	
Diplôme inférieur \rightarrow 0 point	
Expérience dans le développement et/ou l'implantation des programmes de formations conformément à l'APC :	/15
5 points par projet avec une note maximale de 15	
Expérience en ingénierie de la formation dans le secteur de l'Agro-industrie :	/5
1 point par année d'expérience avec une note maximale de 05	

A noter que :

- Le soumissionnaire doit proposer **un seul expert** pour le poste de coordonnateur. Toute offre proposant plus d'un coordonnateur **sera écartée**.
- Le soumissionnaire doit proposer un seul expert pour le poste méthodologue. Toute offre proposant plus d'un méthodologue **sera écartée**.
- Les expériences des experts qui ne sont pas accompagnées de justificatifs sous forme d'attestations de travail originales ou de copies certifiées conformes ne seront pas prises en considération.

Experts techniques (métiers) pour les domaines suivants :	/40
1 Management des activités agro-industrielles 2 Gestion d'environnement et techniques de recyclage 3 Génie des procédés et techniques de valorisation dans l'agro-industrie. 4 Science des matériaux.	
Diplômes dans les domaines ci-dessus :	/7.5
Diplôme \geq Bac+5 \rightarrow 7.5 points	
Diplôme \geq Bac+3 \rightarrow 04 points	
Diplôme \geq Bac+2 \rightarrow 02 points	
Diplôme inférieur \rightarrow 0 point	
Vécu professionnel en entreprise dans le domaine d'intervention :	/16
2 points par projet avec une note maximale de 16	
Expérience dans la formation des formateurs ou en entreprise dans le domaine d'intervention :	/7.5
2.5 points par projet avec une note maximale de 7.5	
Expérience dans des projets similaires à celui du domaine d'intervention :	/9
3 points par projet avec une note maximale de 9	

A noter que :

Le soumissionnaire peut proposer au plus 3 experts techniques par domaine, en spécifiant le volume d'intervention en jour expert/formation de chacun.

La note de chaque expert technique sera pondérée en fonction de son volume d'intervention sur le volume global d'intervention des experts hors Coordonnateur et Méthodologue.

Il sera attribué des coefficients des notes d'évaluation pour les intervenants en fonction des exigences de chaque poste, ce qui permettra d'effectuer une moyenne pondérée des notes individuelles :

Experts Coordonnateur/Méthodologue (/30)

La pondération des experts Coordonnateur et Méthodologue est de 50% chacun.

Expert techniques (/40)

A la fin de cette première phase, chaque soumissionnaire recevra une note « Nt » sur 100.

$$Nt=Nbe+Nexp$$

Seules les offres ayant obtenu une note « Nt » supérieure ou égale à 70/100 seront admises à la phase suivante.

Important : pour les soumissionnaires non installés au Maroc, le taux de participation des experts marocains parmi le personnel clé proposé pour l'exécution des prestations objet du marché ne peut être inférieur à 20%, sauf en cas d'indisponibilité de ceux-ci.

2^{ème} phase : Analyse des offres financières

L'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et de l'évaluation des offres techniques.

En appliquant la formule suivante permettant d'évaluer chaque offre financière :

$$P=Y \times (W/Z)$$

où :

- P = points attribués à la proposition financière évaluée (Note financière)
- Y = nombre maximal de points prévus pour l'évaluation financière (100)
- W = prix de l'offre la moins disante
- Z = prix de l'offre évaluée

L'équipe OIT procédera ensuite au classement des offres par note globale sur la base de la pondération suivante : Note globale = (Note technique x 70%) + (Note financière x 30%)

L'offre retenue sera celle ayant obtenu la note globale la plus élevée. En cas d'offres identiques, l'offre ayant la meilleure note technique sera retenue.

10. Soumission des candidatures

Les candidats intéressés doivent soumettre une proposition technique, y compris les CV (voir annexes), et une proposition financière (voir annexes).

Les propositions technique et financière doivent être soumises en deux fichiers distincts, lesquels doivent être datés, signés et cachetés. L'offre financière doit indiquer le montant HT, le montant de la TVA, et le montant TTC.

La date limite de soumission des candidatures est fixée **au 25 mars 2025 à 12h00 (heure du Maroc)**. Le dossier est à envoyer aux adresses suivantes : **cols@ilo.org** et **ziroili@ilo.org**

11. ANNEXES

Annexe 1 : Canevas de la proposition financière

Prix n° (1)	Désignation des prestations (2)	Quantité (Jour/Expert) (3)	Prix unitaire hors TVA (En Chiffre) (4)	Prix total hors TVA (5) = (4)x(3)
1	Coordination du projet : - Rapport de démarrage - PV des réunions - Rapport final	5		
2.1	Elaboration du cahier des charges avec le projet de formation pour la formation qualifiante	15		
2.2	Elaboration du kit des contenus de module (Contenu de cours, manuel des travaux pratiques) pour la formation qualifiante	15		
3	Perfectionnement des formateurs pour la formation qualifiante	12		
Total hors TVA				
Total TVA (Taux de 20%)				
Total y compris TVA				

Annexe 2 : Modèle de Curriculum Vitae

Rôle proposé dans le projet :

Nom de famille :

Prénom :

Date de Naissance :

Nationalité :

Etat civil :

Diplôme :

Institution	Date de début-date de fin	Titre du diplôme

Connaissances linguistiques : indiquer les connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1-niveau excellent, 5-niveau basique)

Langue	Lue	Parlée	Ecrite

Appartenance à un organisme professionnel :

Autres compétences : (par exemple connaissances informatiques, communication, etc.)

Situation présente :

Année d'ancienneté auprès de l'employeur :

Qualifications principales : (pertinentes pour le projet)

Expérience spécifique dans la région :

Pays	Date de début-date de fin	Contenu

Expérience professionnelle :

Date de début-date de fin	Lieu	Entreprise	Fonction

Autres informations utiles et pertinentes pour le projet (publications par exemple)

Annexe 3 : tableau de répartition des experts sur les différentes phases du projet

Phases du projet	Expert coordonnateur	Expert méthodologue	Expert technique Domaine 1			Expert technique Domaine 1		
			Expert A	Expert B	Expert C	Expert A	Expert B	Expert C
Phase 1								
Phase 2								
Phase 3								
Total								

Le volume de l'assistance technique destinée à l'ingénierie des nouvelles formations qualifiantes et la formation des formateurs du secteur de l'agro-industrie est de 47 jours experts/formation déclinés par axe comme suit :

Phases du projet de création de formations qualifiantes	Volume (en jours experts)
Coordination du projet	
- PV des réunions -Elaboration du rapport de démarrage du projet -Elaboration du rapport final	5
Développement des formations qualifiantes	
- Elaboration du projet de formation	5
- Elaboration du cahier des charges	10
- Elaboration des manuels (Contenu de cours, manuel des travaux pratiques)	15
Perfectionnement des formateurs	12
Total	47